



DÉLIBÉRATION N° 20

VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal
d'Action Sociale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SÉANCE DU 19 JUIN 2024

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association des Petits Frères des Pauvres de Levallois

| | | | |
|---|----|--------------|---|
| Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration | 11 | Votes pour | 9 |
| Nombre de Membres en exercice | 11 | Votes contre | / |
| Nombre de Membres présents | 6 | Abstentions | / |

Madame Monique FOLLIAU, en sa qualité de représentante de l'association des Petits Frères des Pauvres de Levallois, sort de la séance et ne prend pas part au vote.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois, dûment convoqué en vertu de l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le 11 juin 2024 par Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du CCAS, s'est réuni le 19 juin 2024, dans la salle Aristide Briand située au Rez-de-chaussée en l'Hôtel de Ville de Levallois, sous la présidence de Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du Conseil d'Administration du CCAS.

Administrateurs présents :

Madame Martine ROUCHON, Madame Marie COMBELLE, Madame Valérie FOURNIER, Madame Hélène COURADES élus par le Conseil Municipal.

Monsieur Joël BARDEL, Monsieur Laurent PASCAL, Administrateurs nommés par Madame le Maire.

Administrateurs représentés :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire-Présidente, par Madame Martine ROUCHON
Monsieur Baptiste NOUGUIER, Administrateur élu, par Madame Hélène COURADES
Madame Marie-Paule BLADIER, Administratrice nommée, par Monsieur Laurent PASCAL

Administrateur absent: /

Administrateur excusé:

Monsieur François LASSALLE-CLAUX, Administrateur nommé

Acte publié électroniquement

Du procès-verbal de cette séance a été extrait ce qui suit le 24 JUIN 2024

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
A L'ASSOCIATION DES PETITS FRERES DES PAUVRES DE LEVALLOIS**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, l'article L.2311-7,

VU le Code de la Famille et de l'Aide Sociale,

CONSIDÉRANT que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois a proposé aux seniors résidant sur le territoire communal la possibilité de renoncer à leur cadeau du 14 juillet pour permettre le financement d'un don au bénéfice de l'Association Les Petits Frères des Pauvres de Levallois,

CONSIDÉRANT que 1 917 seniors ont fait le choix de financer cette association ayant pour objet d'assurer l'accueil, l'aide, l'accompagnement des personnes âgées souffrant de solitude,

CONSIDÉRANT la volonté du CCAS de Levallois de soutenir leurs actions de lutte contre l'isolement et de solitude de nos aînés, prioritairement envers les plus démunis et de contribuer au financement de leur geste par le versement d'une subvention exceptionnelle de 5 000 €,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : De verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € au bénéfice de l'Association Les Petits Frères des Pauvres de Levallois.

ARTICLE 2 : D'imputer sur le budget du CCAS de Levallois le montant de la dépense relative au versement de ladite subvention.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme.

P/Madame le Maire - Présidente,



Martine ROUCHON
Vice-présidente du CCAS